



Site internet: <https://13.cgtfinancespubliques.fr>

Facebook: LaCgtFinancespubliques13

Contact: 04 91 17 92 06 / 97 67

Le journal de la CGT Finances publiques 13

Qui vous soutient ? Qui vous défend ?

Vous aussi soutenez la CGT ! Syndiquez-vous !

Édito

La Russie nucléarisée fait la guerre à l'Ukraine.

La CGT est au côté des peuples en lutte pour la défense de leurs droits et libertés démocratiques, face à l'oppression, face à l'occupation par des puissances aux visées colonialistes ou impérialistes. Face aux désastres de la guerre, la paix et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doivent guider la solidarité internationale, en Ukraine comme partout ailleurs.

Des morts, des blessés, des réfugiés. Celles et ceux qui fuient la misère et la violence. En Ukraine et partout ailleurs.

La méditerranée...

Un devoir d'humanité qui interroge nos actions, passées, présentes et à venir.

PV de 68 € pour nourrir des pigeons,

PV de 135 € pour donner à manger à un réfugié à Calais.

Le cynisme, on ne s'y habitue pas.

Les budgets d'armement partout en hausse, spéculation sur le prix de l'essence et des matières premières alimentaires, flambée du prix du gaz et de l'électricité. Les profiteurs se frottent les mains.

Tandis que le GIEC publie son 6^e rapport sur le climat rappelant qu'aucun écosystème n'est et ne sera épargné (!), certains veulent amplifier le recul social et donner libre cours au « marché » et accentuer la régression sociale.

Néo-libéralisme, Néo-fascisme ou progrès social et humain ?

Retraite à 65 ans ou à 60 ans ? Assurances ou Sécurité sociale ? Extrême-droite ou émancipation ? Clinique privée ou Hôpital public ? Racisme ou Fraternité ? Profit ou Partage des richesses ?

Laisser-faire ou lutter ?

9,3 millions de personnes pauvres en France.

137 milliards de profit au CAC 40 en 2021.

Féminicides : 29 depuis le 01/01/2022.

113 femmes tuées en 2021.

Morts au travail : 97 depuis le 01/01/2022.

A minima 331 en 2021.

STOP !

Au front-office ?

ou dans le Centre d'Analyse et de Correction des Anomalies !

La dématérialisation, l'automatisation des tâches et maintenant la dé-métropolisation, entraînent de fait une nouvelle organisation du travail.

Les agents des Finances Publiques n'auront bientôt plus le choix qu'entre deux types de service : le « Front Office », Centre de Contacts ou cellule locale chargé de l'accueil (avec téléphone et e-contact)... et le C.A.C.A. : le Centre d'Analyse et de Correction des Anomalies !

La dématérialisation et la montée des services en ligne peuvent satisfaire certains usagers et ont permis de nombreuses suppressions d'emplois.

Mais elles créent une fracture numérique pour les plus démunis ou encore les plus âgés, et même les plus adaptés ont du mal à se retrouver dans les innombrables options du site [impot.gouv](http://impot.gouv.fr).

Par exemple, clôturer un contrat de mensualisation prend 30 secondes en ligne, si on sait comment faire, et si on a conscience qu'il faut le clôturer. Les innombrables appels ou e-contacts à ce sujet prouvent que ce problème simple n'est pas maîtrisé par la population.



L'automatisation à outrance, avec le prélèvement à la source ou certaines déclarations de revenus, permet aussi d'économiser des emplois, mais l'utilisateur n'a pas conscience des conséquences, ce qui crée de nouveaux problèmes, qu'il faudra régler plus tard, dans l'urgence.

Ainsi, les déménagements sont rarement indiqués à l'administration fiscale et il arrive souvent qu'une adresse d'habitation soit validée automatiquement à tort.

Si l'usager laisse faire la déclaration automatique, c'est soit qu'il est d'accord..., soit qu'il n'a rien reçu, car il a déménagé sans nous le dire.

Il peut ainsi recevoir à tort une taxe d'habitation pour résidence secondaire à sa nouvelle adresse et, s'il a opté pour la dématérialisation de son dossier, ne s'en rendre compte qu'avec les relances de paiement.

Dans le cadre de la dé-métropolisation, il est prévu d'ici 2024 au niveau national la création de 5 nouveaux centres de contact pour les particuliers mais aussi, et c'est nouveau, la création de 10 Centres de Contact et 5 Antennes pour les professionnels.

Les Bouches-du-Rhône sont fortement impactées avec la création en 2022 du Centre de Contact des professionnels de Decazeville, ainsi que de l'Antenne de Valence.

En rajoutant le Pôle quitus de Denain, qui aura une compétence nationale en 2023, c'est près de 20 % des emplois des SIE qui sont censés quitter notre Direction.

Avec la montée en puissance des Centres de Contact, il s'agit ni plus ni moins que de généraliser, comme dans le privé, des plates-formes d'accueil à distance (téléphone, courriel) qui serviront de premier accès pour tous les usagers.

Les demandes les plus courantes ou les plus simples y seraient traitées, tandis que les cas complexes et les listes d'anomalies seraient transférés vers d'autres services, au niveau local ou dans des Antennes, le fameux C.A.C.A.

Les nouveaux services créés seront remplis avec de nouveaux agents, ou des agents de tout horizon souhaitant rejoindre un département fermé aux mutations.

Comme pour la réforme de l'enregistrement, ces services vont manquer au démarrage de personnels expérimentés, et vont connaître d'importantes difficultés pour accomplir leurs missions. Pour les services locaux, le risque est réel de devoir récupérer un maximum de dossiers, alors que les emplois dédiés seront partis.

La distinction entre Front (office) et C.A.C.A se retrouve aussi dans les nouvelles organisations des Services des Impôts des Particuliers, comme à Aix-en-Provence depuis la fusion. Or cette organisation tend vers une spécialisation des tâches et n'est satisfaisante pour personne :

- au Front (office), accueillir et répondre toute la journée au téléphone ou aux e-contacts en étant souvent peu ou mal formé, en n'ayant

jamais traité au fond un dossier, en subissant la pression de la hiérarchie pour faire du chiffre, c'est usant et démoralisant ;

- dans le C.A.C.A, traiter les listes d'anomalies absconces, souvent dans l'urgence, est un travail exigeant, répétitif et peu intéressant, et devoir gérer sans personnel les cas complexes renvoyés par les autres services aggravera la situation.

L'usager risque fort d'être renvoyé d'un service à l'autre, et aura bien du mal à trouver un interlocuteur compétent et compréhensif, notamment lorsque sa demande concerne plusieurs services.

De plus, cette spécialisation peut entraîner des pertes de compétence pour les agents.

Le départ en retraite (soyons optimistes) d'un spécialiste d'un type d'anomalie sera difficile à encaisser pour ses collègues et le service public.

Une répartition géographique des dossiers, à l'ancienne, est plus cohérente.

Il faut refuser la dé-métropolisation et les suppressions d'emplois.

Un service local de pleine compétence et disposant de moyens conséquents est la meilleure organisation pour les agents, comme pour les usagers.

Sinon, que l'on soit au Front ou dans le C.A.C.A, ce sera la même m... pour tous !

Un ministre qui se barricade à la sous-préfecture d'Aix. Action des Douaniers et de la CGT Finances publiques 13.



Olivier Dussopt,

*ministre des comptes publics
était attendu à la
Direction
régionale des
Douanes à Aix ce
17 mars 2022. Il
venait se féliciter*

*du transfert de services douaniers de région parisienne à Aix,
"ville attractive" dicit le ministre.*

Alors si Aix est attractive, pourquoi délocalise t-il des missions SIE à Valence, hein ?

Avec nos camarades CGT Douaniers nous avons sollicité une audience avec le ministre. Branle-bas de combat du côté de la sous-préfecture ! Dussopt est resté, confiné dans les locaux, puis exfiltré.

Nous comprenons sa gêne. Nous voulions causer **des transferts de missions Douanes** à la DGFIP, **de l'avenir des services douaniers de Port-de-Bouc**, de l'avenir de la **Trésorerie de Martigues**, etc.

Dossiers trop techniques ? Dossiers trop brûlants ?

La présence de la presse risquait aussi de mettre le ministre dans l'embarras avec l'interpellation des agents "en direct". Cordon de sécurité et tout le toutim.

Le ministre a fait pschitt.

Aix, ne l'oublions pas, est aussi une ville d'eau.

Conférence salariale

Haro sur les garanties statutaires

A l'issue de la conférence sur les perspectives salariales (conférence que la CGT, FO, la FSU et Solidaires avaient quitté) ouverte par le gouvernement en spécifiant qu'il s'agissait de remettre en cause les règles actuelles (point d'indice, grille unique), ses deux représentants (Peny et Simonpoli) ont remis leur copie fin février.

Leur proposition telle qu'elle ressort du compte rendu qu'en fait acteur public consiste à **se servir du RIFSEEP** -régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - **comme levier pour remettre en cause le système de rémunération fonction publique.**

Rappel

Le RIFSEEP se divise en deux :

- l'IFSE représentant approximativement 90% du montant qui est attribué sur une base fonctionnelle, c'est à dire en fonction de l'emploi occupé (ce qui constitue une remise en cause des principes de la fonction publique de carrière)
- et le CIA (complément indemnitaire annuel) attribué "au mérite" et qui correspond à 10% du montant.

La piste avancée consiste à étendre le CIA à l'ensemble du régime indemnitaire qui deviendrait donc un régime indemnitaire au mérite à 100% ("**recentrer le régime indemnitaire sur la seule dimension liée à la performance**") et à intégrer la partie IFSE dans la rémunération indiciaire qui serait donc appelée à varier en fonction de l'emploi occupé.

C'est en contradiction avec les règles statutaires de rémunération : "aller jusqu'au bout de la logique de transfert prime-points **en intégrant dans la part indiciaire principale tout ce qui relève de la prise en compte des niveaux de compétence ou de responsabilités ainsi que de la capitalisation de l'expérience**".

Ils veulent donc étendre les principes du RIFSEEP, mis en place par les gouvernements Hollande pour le régime indemnitaire, à l'ensemble de la rémunération.

C'est la confirmation que le programme de Macron, au-delà de la perspective de l'augmentation indiciaire que le gouvernement agite sous le nez des fonctionnaires dans une manœuvre grossièrement électoraliste, a bien pour **projet de substituer aux garanties statutaires en matière de rémunération un système aléatoire en fonction de l'emploi occupé et du "mérite"**.

Comme chaque année nous avons un lot d'AGFIP ou d'AFIP récompensés par les breloques de la République pour leur bravoure.

Hé oui ! Pas de médailles pour les agents en contact avec les contribuables à l'accueil ou en mission, c'est la routine...

Savoparécompansnibrelok !



Par contre pour nos administrateurs de l'Etat (nouvelle appellation), c'est l'inconnu qui les étreint chaque fois, dans les salons dorés de la préfecture et lors de cocktails locaux : il faut bien que l'estomac supporte les mets de chez Marrou.

Alors oui, cette vie de labeur, faite de tant de vicissitudes, est très difficile. Tentez pauvres hères d'imaginer... Seuls dans leur tour d'ivoire, à vivre cette horreur, cela mérite d'être honoré par la République.

Et laissons ruisseler jusqu'à nos esgourdes reconnaissantes le tintement de ces breloques, car nous en avons de la chance. Tous nos DRFIP 13 étaient officiers de la légion d'honneur ! Il n'y avait que notre nouvelle directrice qui n'était que chevalier !



Une injustice qui fut rectifiée le 22 septembre 2021.

Et c'est tous les agents de la DRFIP 13 qui se retrouvent ainsi flattés, honorés car c'est le 4^e personnage de l'état, Président de l'Assemblée nationale qui récompensait en personne notre directrice dans l'annexe du Palais Bourbon, sa résidence de l'Hotel de Lassay à l'automne.

Échange de bons procédés.

Pour l'homme d'état, spécialiste des Mutuelles de Bretagne et d'achat immobilier avec l'argent public, le député de Châteaulin (5164 habitants, Finistère) a obtenu -auprès de l'ancienne directrice de la Ddfip du Finistère et désormais de Paca et des Bouches-du-Rhône :

- qu'il sera garanti un *accueil permanent des usagers particuliers et professionnels, quelle que soit leur demande,*
- *Le site accueillera par ailleurs un service de gestion comptable pour les collectivités avec une équipe renforcée,*
- *le siège de l'équipe départementale d'accueil,*
- *le service départemental de l'enregistrement*
- *l'antenne du service départemental des impôts fonciers.*

Pour mémoire actuellement il y a un sip-sie et une trésorerie dans cette commune.

Pas de chance pour les Martégaux, les députés des 2 circonscriptions ne pourront offrir le grade de commandeur à notre directrice... donc la lutte sera plus difficile... Mais on ira jusqu'au bout pour sauver les agents de la Trésorerie de Martigues (ville de 49400 habitants) et le service public de proximité.

Fonds conditions de vie au travail

Les agents de la Drfip 13 veulent des chèques- vacances !

Dans le cadre de l'accord national signé par les syndicats et la DGFIP à l'automne 2021, une dotation de 10 millions d'euros dédiée à l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie au travail est mise à disposition des parties signataires.

Cette dotation n'est pas une dépense supplémentaire pour la DG... L'économie générée par la fermeture des Trésoreries (NRP) est bien supérieure à 10 millions !

La somme est répartie au prorata du nombre d'agents par direction.

Il est indiqué dans le protocole que ce fonds permettra de financer des actions relevant de quatre axes :

- Cadre de vie au travail
- Démarche éco-responsable
- Sensibilisation aux innovations
- Responsabilité sociale de la DGFIP.

Le protocole prévoit d'associer les agents. Les propositions ont été recueillies sur l'intranet Ulysse 13.

Le protocole exclut l'utilisation de ce fonds d'amélioration du cadre de vie au travail et des conditions de vie au travail pour les dépenses qui relèvent des obligations légales des employeurs, celles du budget CHSCT ou de la dotation globale de fonctionnement.

Majoritairement, les agents de la Drfip 13 ont choisi de proposer l'attribution de chèques vacances.

La CGT soutient cette proposition qui a le mérite de permettre à chacune, à chacun, de bénéficier de l'utilisation de ce fonds.

Les propositions des agents doivent être votées par un comité technique local et adoptées à la majorité des sièges des représentants syndicaux.

Les autres propositions, essentiellement liées à l'installation de bornes pour véhicules électriques ou encore de mise



en place de tri sélectif relèvent de la dotation globale de fonctionnement ou du budget CHSCT.

La DG se rêve en dame patronnesse et chaperonne la Drfip 13 !

Mais voilà que DG et Drfip 13 entendent s'opposer au choix majoritaire des agents !

C'est un peu comme si DG et Drfip 13 donnaient un pourboire aux agents mais voudraient décider à leur place de l'utilisation qu'ils en feront !

La CGT Finances publiques 13 fait toujours le choix de la démocratie contre celui de l'autoritarisme : les agents se sont exprimés et le protocole prévoit que l'utilisation du fonds « se fera en associant les agents ».

En conséquence, les élu.es CGT soutiennent l'attribution des chèques-vacances et nous porterons devant l'administration la revendication des agents. C'est ce que nous avons dit à Mme Brigant, Drfip 13, le 24 février 2022.



Pour la CGT, les chèques vacances s'inscrivent dans la responsabilité sociale de la DGFIP.

D'ailleurs le protocole, contrairement aux dépenses CHSCT ou DGF, n'exclut pas une dépense à caractère social.

Avec le chèque-vacances, ce n'est pas le dernier iPhone que nous voulons, ni changer tout le mobilier de notre bureau en bon état, ni, ni, ni...

Ce que veut la CGT c'est que le fonds dédié profite à toutes et tous et que chacun, chacune puisse en profiter.

Et c'est la volonté des agents de la Drfip13.

Le 8 mars 2021, la Drfip 13 nous adresse un message pour indiquer que la DG refuse la possibilité de financer des chèques vacances. Le fonds « n'a pas vocation à financer des mesures de pouvoir d'achat individuelles. La DG confirme dans ce cadre que les "chèques-vacances"(...) ne sont pas éligibles au titre du "Fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents". »

A l'évidence, ni la Drfip 13 ni la DG n'ont compris ce qu'était une « négociation ». Il n'appartient pas à la DG de décider seule la déclinaison locale d'un accord national... qu'elle a voulu avec les syndicats.

La DG est une partie des signataires. C'est tout.

Mais là n'est pas le sujet pour la CGT.

Il s'agit de la déclinaison d'un accord national à la DGFIP, pas de l'application d'une circulaire.

Il s'agit de la responsabilité sociale de la DGFIP, pas des dispositifs interministériels d'action sociale.

Nous serons la voix des agents de la Drfip 13.